



## CONTRAT LÉGUMES – 1 an

Panier de légumes issus de l'agriculture biologique (adapté pour 2 adultes)  
**du 1er avril 2026 au 31 mars 2027**

Le présent contrat est passé entre :

L'agriculteur Thierry GOZZERINO  
Impasse Cabot Quartier Bel Air  
13300 Salon de Provence

Certifié Agriculture Biologique par ECOCERT  
13/67202/1319909

Et :

l'Amapien·ne Monsieur, Madame : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Courriel : .....

Téléphone : .....

Le prix du panier est fixé à 20,00 €, soit un total de 1040 € TTC (Mille quarante euros) pour l'ensemble du contrat (52 paniers).

Règlement : Le paiement total des paniers s'effectue à la signature du contrat :

- Par chèques libellés à l'ordre de « EARL Ma saison AB » et datés du jour de l'engagement.
- Possibilité de régler en plusieurs fois selon les montants indiqués dans le tableau ci-dessous ; les chèques sont encaissés le 5 du mois.

### Extrait du règlement intérieur :

Chaque AMAPIen·ne s'engage à respecter la charte des AMAP, disponible sur le site de l'association « Les AMAP de Provence », <http://www.lesamapdeprovence.org>, et en particulier les points suivants :

- La participation, autant que possible, à l'organisation des distributions des paniers, un quart d'heure avant le début et un quart d'heure après la fin de la distribution.
- La solidarité avec le producteur dans les aléas de production.
- La distribution se déroule : chaque mardi de 18h00 à 19h00, de 19h00 à 20h00 en juillet et août ; à la Maison de la Vie Associative à Salon-de-Provence (parking de l'IUT).
- Absence ? Vacances ? Possibilité de prendre un double panier, maximum 6 fois par an, en s'inscrivant auprès des référentes afin d'organiser les livraisons.
- Prévenez l'un des référents de votre absence le plus tôt possible et au plus tard le mardi précédent.
- Les paniers non retirés le jour de la distribution ne seront pas remplacés.

Salon de Provence le ..... / ..... / 2026

Signature du Maraîcher

Signature de l'AMAPIen·ne

AMAP de la Crau - MVA - 55, rue André-Marie Ampère - 13300 Salon-de-Provence  
Site : [www.amapdelacrau.fr](http://www.amapdelacrau.fr)

Référents légumes : Marie-Line (06 03 70 76 09) Eveline (06 34 60 63 56)



**CONTRAT LÉGUMES (page 2)**  
**ÉCHÉANCIER**  
Saison 2026 / 2027

l'Amapien·ne Monsieur, Madame : .....

Dates de livraison						1040€	Règlement
Avril	07	14	21	28		80 €	
Mai	05	12	19	26		80 €	
Juin	02	09	16	23	30	100 €	
Juillet	07	14	21	28		80 €	
Août	04	11	18	25		80 €	
Septembre	01	08	15	22	29	100 €	
Octobre	06	13	20	27		80 €	
Novembre	03	10	17	24		80 €	
Décembre	01	08	15	22	<b>29</b>	100 €	
Janvier 2027	05	12	19	26		80 €	
Février	02	09	16	23		80 €	
Mars	02	09	16	23	30	100 €	

**NB : Pas de distribution le 29 décembre 2026, double panier le 22 décembre.**

Salon de Provence le ..... / ..... / 2026

Signature du Maraîcher

Signature de l'AMAPien·ne



## Reçu à conserver par l'adhérent

Contrat d'un an pour un panier de légumes issus de l'agriculture biologique  
**du 1er avril 2026 au 31 mars 2027**

### Règlement intérieur

Chaque AMAPien·ne s'engage à respecter la charte des AMAP, disponible sur le site de l'association « Les AMAP de Provence », <http://www.lesamapdeprovence.org>, et en particulier les points suivants :

- La solidarité avec le producteur dans les aléas de production.
- La participation, autant que possible, à l'organisation des distributions des paniers, un quart d'heure avant le début et un quart d'heure après la fin de la distribution.
- Les paniers non retirés le jour de la distribution ne sont pas remplacés.
- La distribution se déroule : chaque mardi de 18h00 à 19h00, de 19h00 à 20h00 en juillet et août ; à la Maison de la Vie Associative à Salon-de-Provence (parking de l'IUT).
- Absence ? Vacances ? Possibilité de prendre un double panier, maximum 6 fois par an, en s'inscrivant auprès des référentes afin d'organiser les livraisons.
- Prévenez un référent de votre absence le plus tôt possible et au plus tard le mardi précédent.

**Reçu établi à Monsieur, Madame** .....

pour l'engagement d'achat d'un panier de légumes issus de l'agriculture biologique fourni par l'agriculteur **Thierry GOZZERINO**, Quartier Bel Air 13300 Salon de Provence certifié Agriculture Biologique par ECOCERT - FR40 819 743 485 00016

pour la somme de 1040,00 € (Mille quarante euros) réglés en ..... chèque(s).

Salon de Provence, le ..... 2026

Le maraîcher ou le référent de l'AMAP de la CRAU

**NB : Pas de distribution le 29 décembre 2026. Double panier le 22 décembre.**

Dates de livraison											
Avril	07	14	21	28		Octobre	06	13	20	27	
Mai	05	12	19	26		Novembre	03	10	17	24	
Juin	02	09	16	23	30	Décembre	01	08	15	22	<b>29</b>
Juillet	07	14	21	28		janv-27	05	12	19	26	
Août	04	11	18	25		Février	02	09	16	23	
Septembre	01	08	15	22	29	Mars	02	09	16	23	30

AMAP de la Crau - MVA - 55, rue André-Marie Ampère - 13300 Salon-de-Provence  
Site : [www.amapdelacrau.fr](http://www.amapdelacrau.fr)

**Référents légumes : Marie-Line (06 03 70 76 09) Eveline (06 34 60 63 56)**